



Acquis du SE-Unsa : École et direction



Pour les enseignants des écoles

- Création de l'**indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae)** suite au protocole d'accord signé uniquement par l'Unsa, le Sgen-CFDT et le Snalc, puis **alignement sur le 2nd degré** avec 1 200 € annuels, et enfin **extension de son bénéfice** aux collègues de Segpa, Erea et Ulis
- **Augmentation du nombre de promus à la hors-classe** avec un taux de promotion identique à celui du 2nd degré (moins de 5 000 promus en 2012, plus de 16 000 personnes en 2020) grâce à la signature du *Parcours professionnels, carrières et rémunérations* (PPCR) par 6 organisations : Unsa, CFDT, FSU, CFTC, CFE-CGC et FA-FP
- Plan de **revalorisation des carrières jusqu'à l'échelon 9**
- Création de la **prime informatique**
- Obtention d'un **fléchage départemental** de moyens pour le délégué Usep
- Meilleure reconnaissance de l'**imputabilité au service des Covids longs**
- Document unique d'évaluation des risques professionnels (**Duerp**) **harmonisé et dématérialisé**
- Meilleure communication des **résultats de mobilité géographique et de promotions**
- **Grille nationale de rémunération pour les AESH** avec un avancement automatique et une application au 1^{er} septembre 2021 au lieu du 1^{er} janvier 2022
- **Réexamen de la situation des lauréats lésés** au regard de leurs vœux et de leur rang de classement (certaines affectations départementales des lauréats du CRPE 2022 ne respectaient pas la règle statutaire du rang de classement au concours suite à une consigne donnée par la DGRH aux autorités locales) suite à notre requête en annulation et au référé suspension déposés auprès du Conseil d'État
- **Report des évaluations des écoles** pour celles qui le souhaitent
- **Compensation horaire** de 6 heures pour les évaluations nationales de CP et CE1
- **Extension du bénéfice de la prime Rep/Rep+** aux AED, AESH et conseillers pédagogiques suite au recours déposé en Conseil d'État
- **Réunion multilatérale** pour faire le bilan et tracer des perspectives pour l'**école inclusive**, suivie par la mise en place de **groupes de travail spécifiques** autour de trois thèmes :
 - Le système d'évaluation et d'orientation des élèves en situation de handicap, en lien avec les MDPH
 - Les relations entre le scolaire et le médico-social
 - La situation des AESH



Pour les directeurs d'école

- **Protocole de mesures pour les directeurs** en 2006 avec :
 - augmentation des décharges d'enseignement
 - clarification des missions et allègement des tâches avec le recrutement d'emplois de vie scolaire
 - augmentation de 20 % de l'indemnité de sujétions spéciales (ISS)
- Ouverture de négociations (2013) avec les **chantiers-métiers** pour obtenir dès 2014 :
 - montée en charge des décharges de direction des écoles 1 à 3 classes pleinement effective en 2016
 - augmentation de la décharge d'activités pédagogiques complémentaires (APC)
 - nouvelle augmentation de l'ISS
- Indemnité de 450 € d'investissement des directeurs transformée en **indemnité de rentrée** (septembre 2020)
- Dans le cadre de l'**agenda social** (décembre 2020) :
 - augmentation de 450 € de l'ISS pour tous les directeurs
 - augmentation des décharges de direction à la rentrée 2021 pour les écoles de 1, 2 et 3 classes, ainsi que les écoles de 9 et 13 classes élémentaires et primaires
- **Augmentation de 225 € de l'ISS** pour tous les directeurs (au 1^{er} janvier 2022)
- Suite aux concertations avec les organisations syndicales, **décret fixant le nouveau régime des décharges** de direction avec une augmentation pour les écoles de 6, 7, 12 et 13 classes à partir de la rentrée 2022
- Parution d'un **décret sur la mission de référent direction** sans les principales contraintes qu'il présentait dans sa version initiale (avril 2022)
- **Application des articles de la loi Rilhac en lien avec les APC et le PPMS** malgré la volonté parfois contraire de certains départements (septembre 2022)
- Confirmation par le ministère que la disposition sur le **volontariat** concernant les heures d'**APC** s'applique à **tous les directeurs, y compris ceux d'écoles à 1 classe** (octobre 2022)

Défendez le Service public d'éducation



L'Unsa, votre alliée du quotidien

